

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

COMMUNE DE LANDUDAL

Place Jacques Le Page

29510 LANDUDAL

Tel 02 98 57 40 17

**RENOVATION D'UNE SALLE DE CLASSE
Et
RENOVATION DES FAUX PLAFONDS DES REFECTOIRES 1 et 2**

ECOLE DES CHATAIGNIERS

Rue de l'Ecole

29510 LANDUDAL

Date et heure limites de réception des offres

MERCREDI 25 MAI 2016 à 16h45 Heures

Règlement de Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article Premier : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

- 1.1 – Objet de la consultation
- 1.2 – Etendue de la consultation
- 1.3 – Décomposition de la consultation
- 1.4 – Conditions de participation des concurrents
- 1.5 – Nomenclature communautaire

Article 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 – Durée du marché – Délai d'exécution
- 2.2 – Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives
- 2.3 – Délai de validité des offres
- 2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement
- 2.5 – Conditions particulières d'exécution
- 2.6 – Confidentialité et mesures de sécurité

Article 3 : LES INTERVENTANTS

- 3.1 – Maîtrise d'œuvre
- 3.2 – Contrôle technique
- 3.3 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Article 4 : VISITE DES LIEUX

Article 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Article 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES

- 6.1 – Document à produire
- 6.2 – Variantes
- 6.3 – Usage de matériaux de type nouveau

Article 7 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENTS DES OFFRES

Article 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

- 8.1 – Transmission sous support papier
- 8.2 – Transmission électronique

Article 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Rénovation d'une salle de classe et des faux plafonds des réfectoires 1 et 2.**

Réalisation de prestations similaires :

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure adaptée de l'article 28 dernier alinéa et qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront précisées au C.C.P.

1.2 – Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3 – Décomposition de la consultation

Les travaux comportent une tranche ferme
Ils se décomposent suivant les lots désignés ci-dessous

Rénovation d'une salle de classe et des faux-plafonds des réfectoires 1 & 2

Lot	Désignation
01	DEMOLITIONS – GROS-ŒUVRE
02	COUVERTURE
03	MENUISERIES EXTERIEURES
04	ELECTRICITE – VMC
05	CHAUFFAGE FUEL – PLOMBERIE – SANITAIRES
06	CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS – ISOLATION
07	CHAPES – CARRELAGE
08	PEINTURE

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 – Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros TTC.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 – Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1- Durée du marché – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le planning prévisionnel d'exécution visé au C.C.P. est fourni en annexe de l'acte d'engagement.

2.2 – Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 – Variantes :

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultations (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du code des marchés publics, une offre comportant des variantes.

2.2.2 – Prestations optionnelles

Sans objet.

2.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demande de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics

2.6 – Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet

Article 3 : Les intervenants

3.1 – Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par

SARL LENNON Maîtrise d'Œuvre
8 rue Pont Péronic
29180 PLOGONNEC

Le maître d'œuvre est : **Mr André LENNON**

La mission du maître d'œuvre est une mission complète.

3.2 – Contrôle technique

Sans objet.

3.3 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Bureau de coordination SPS : SOCOTEC – 10 rue François Muret de Pagnac – Immeuble LE BRITTANY bât E 29186 QUIMPER CEDEX

Article 4 : Visite des lieux

Les candidats devront effectuer une visite des lieux afin de se rendre compte des prestations à réaliser et des contraintes du site et remettront une attestation de visite dans l'offre.

Une visite commune des lieux aura lieu sur inscription en mairie. Le rendez-vous se fera sur site.

L'entreprise fera part de sa présence par écrit auprès du secrétariat de la Mairie. (Fax au 02 98 57 40 08 ou courriel : sg-mairie-landudal@orange.fr).

Article 5 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (A.E) et son annexe : planning prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Le devis descriptif valant bordereau de prix unitaires
- Les plans en format A4 et A3
- Le plan général de coordination sécurité
- Le certificat de visite
- Le diagnostic amiante
- L'état parasitaire

Il sera remis gratuitement sur support papier à chaque candidat qui en fait la demande par télécopie au 02 98 57 40 08.

Le dossier de consultation est également téléchargeable le site de l'association des Maires du Finistère, espace marché public, et sera également disponible gratuitement sur demande à l'adresse électronique suivante:

sg-mairie-landudal@orange.fr

Article 6 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1- Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature en version papier :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>. Ils contiendront tous les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à 4 du code du travail.

Rénovation d'une salle de classe et des faux plafonds des réfectoires 1 et 2

Les renseignements concernant la capacité économique et financières de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

Désignations	Qualification
Lot 1 – GROS-ŒUVRE	211
Lot 2 – COUVERTURE	318-234
Lot 3 – MENUISERIES EXTERIEURES	351
Lot 4 – ELECTRICITE – VMC	543
Lot 5 – CHAUFFAGE –PLOMBERIE-SANITAIRES	511
Lot 6 – CLOISON SECHES – FAUX PLAFOND	135
Lot 7 – CHAPES – CARRELAGE	631
Lot 8 - PEINTURE	616

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés pour le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre en version papier :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe (planning prévisionnel d'exécution) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) à accepter sans aucune modification daté, signé et cachet de l'entreprise
- Le devis descriptif daté, signé et cachet de l'entreprise.
- Le certificat de visite
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observation de l'entreprise.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée par le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

6.2 – Variantes

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 – Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet

Article 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Prix des prestations	60
2 – Valeur technique	40

La valeur technique sera appréciée au vu des moyens mis en œuvre spécifiques à ce chantier, incluant :

- L'encadrement
- Le personnel
- Le matériel

La valeur technique des solutions proposées par l'entreprise :

- la sous-traitance
- le volet hygiène et sécurité
- les fournitures
- l'autocontrôle
- les contraintes du chantier
- les solutions techniques
- le planning d'exécution des travaux
- le respect de l'environnement

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec le ou les candidats mieux disant. Cette négociation pourra revêtir une forme orale (audition) ou écrite (courrier, fax, email) et porter sur tous les aspects de l'offre. La date des auditions sera précisée au candidat le cas échéant.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestation des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 8 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

8.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions

Offre pour :

**RENOVATION D'UNE SALLE DE CLASSE ET DE FAUX PLAFONDS DES REFECTOIRES
Lot N°.....**

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe les pièces définies dans le présent document et devra être remis par porteur contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE LANDUDAL
Place Jacques Le Page
29510 LANDUDAL
Tel 02 98 57 40 17**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date limite précitée ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu. Il sera renvoyé à son auteur.

8.2 – Transmission électronique

Les offres par voie électronique ne sont pas recevables.

Article 9 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignements administratifs

**COMMUNE DE LANDUDAL
Place Jacques Le Page
29510 LANDUDAL
Tel 02 98 57 40 17
Fax : 02.98.57.40.08**

Renseignements techniques

**SARL LENNON
8 rue Pont Péronic
29180 PLOGONNEC
Mr André LENNON
Tel 02 98 91 86 64 ou 06 81 64 56 52**

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier et s'étant fait connaître des services de la mairie, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.